

Ford Blanquefort : les salariés contestent la fermeture de l'usine devant la cour d'appel



Philippe Poutou devant le palais de justice de Bordeaux / © Denis Salles - France 3 Aquitaine

La cour d'appel de Bordeaux doit examiner ce mardi un recours de la CGT de Ford Blanquefort. Le syndicat conteste le motif économique qui a conduit aux licenciements des employés. En première instance, le tribunal de grande instance s'était déclaré incompétent.

Par Maïté Koda Publié le 06/08/2019 à 15:30 Mis à jour le 06/08/2019 à 18:50

Alors que l'usine Ford de Blanquefort a arrêté sa production le 24 juillet, les salariés continuent leur combat. Ce mardi, la cour d'appel de Bordeaux doit examiner le recours présenté par la CGT. Le syndicat conteste le motif économique de la fermeture de l'usine, qui compte 872 salariés.

Une audience de la dernière chance pour les salariés, qui espèrent pouvoir contester les licenciements avant qu'ils ne soient effectifs. Une cinquantaine d'entre eux s'est rassemblée dès le début de l'après-midi devant la cour d'appel qui a commencé à examiner le dossier vers 17 heures. La décision a été mise en délibéré au 17 septembre.

#Ford : La bataille ne ferait que révéler une nouvelle fois la fausse impuissance des pouvoirs publics. On va voir ce que donnera le jugement en appel du 6 août. Notre histoire n'est pas encore finie. Nous comptons encore sur notre mobilisation. <https://t.co/Ads1tKORQF> pic.twitter.com/y0o62cYTCl

— Philippe Poutou (@PhilippePoutou) August 6, 2019

Le TGI s'était déclaré incompétent

La CGT a fait appel d'une première décision, en date du 2 juillet. Consulté sur cette même question, le tribunal de grande instance (TGI) se déclarait alors incompétent sur la question, s'en remettant au tribunal administratif.

Contestation de la procédure de licenciement de Ford Blanquefort : le tribunal se déclare incompétent

Déjà condamnée en justice

L'entreprise Ford avait été condamnée le 4 juillet par cette même cour d'appel pour avoir dérogé à sa promesse de maintenir 1 000 emplois sur le site de Blanquefort jusqu'au 31 mai 2018. Une peine symbolique de 6 000 euros d'amende, alors que l'usine comptait moins de 1 000 salariés depuis 2016.